

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC88

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Compléter l'alinéa 63 par la phrase suivante : « Elles seront également ouvertes vers le monde de l'entreprise et du travail afin qu'elles prennent suffisamment en compte la dimension économique. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est une nécessité pour que le lien école/entreprise puisse se poursuivre.